



RÈGLEMENT NUMÉRO 1325

Règlement abrogeant le règlement 1075-A-2012 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 20 juin 2022 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné est absent pendant toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022 par monsieur le conseiller David Huggins-Daines;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remis aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1.

Le conseil décrète l'abrogation du règlement 1075-A-2012 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle.

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Avis de motion	16 mai 2022
Adoption	20 juin 2022
Entrée en vigueur	22 juin 2022

Signé à Sainte-Adèle, ce 22^e jour du mois de juin de l'an 2022.

(s) Michèle Lalonde

Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe

CERTIFICAT D'APPROBATION**RÈGLEMENT 1325**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Règlement 1325 abrogeant le règlement 1075-A-2012 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle ».

Par le conseil	20 juin 2022
----------------	--------------

(s) Michèle Lalonde

(s) Ariane Bélanger

 Michèle Lalonde
 Mairesse

 Mme Ariane Bélanger
 Greffière adjointe